



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 65804

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les difficultés d'intégration scolaire, dans le département du Rhône, des jeunes enfants ou adolescents présentant un handicap et sur les conditions de financement des postes d'auxiliaires d'intégration scolaire oeuvrant auprès des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire. Ce mode de scolarisation est primordial pour le développement, l'éveil et la scolarisation des enfants handicapés. Considéré comme une alternative au placement en institut spécialisé, il est de plus en plus prisé par les parents d'enfants handicapés. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 affirme que tout doit être fait pour favoriser la scolarisation des enfants et des adolescents en milieu ordinaire. Pour autant, la capacité actuelle du système éducatif à accueillir les jeunes handicapés reste bien en deçà des attentes exprimées par les familles et la société. Pourtant, réussir la scolarisation des jeunes handicapés, c'est augmenter de manière considérable leurs chances d'insertion professionnelle et sociale. L'accès à l'éducation est un droit fondamental et l'insertion des handicapés une priorité nationale. Or, il apparaît que les services d'aide, sur le département du Rhône, sont trop peu nombreux, et les parents se heurtent à d'importantes difficultés quand ils souhaitent qu'un auxiliaire d'intégration puisse être affecté à leur enfant. C'est pourquoi il lui demande quels moyens elle entend mettre en oeuvre afin de donner une traduction concrète à la volonté clairement affichée par le Gouvernement d'augmenter rapidement le nombre d'enfants et d'adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire, plus particulièrement sur le département du Rhône, et si un renforcement du soutien financier aux associations gérant les auxiliaires d'intégration est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65804

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5130